



www.leventtourne.org



Nos recommandations concernant l'éolien industriel

Jean Luc BERTRON porte parole

www.leventtourne.org

Nos recommandations:

- Augmentation de la distance entre les éoliennes et les habitations en appliquant la règle de 10 fois la hauteur des machines en bout de pales. Soit 1,5 km pour des machines de 150 mètres, comme c'est le cas en Allemagne et en Pologne.
- Interdire les implantations dans les massifs forestiers et dans les zones humides (sources, zones de captage d'eau).
- Que des études géologique et hydrogéologique complète soit obligatoires et effectuées, afin de définir la zone sans risque majeur.
- Que les associations locales de protection de l'environnement et des riverains soient concertées et associées aux projets.
- Que le public est accès à tous les documents émis par le promoteur, durant tout le développement de celui-ci.
- Que les règles définies par l'état pour les photomontages soient respectées par les promoteurs, afin de montrer la réalité de l'impact visuel.
- Que les services de l'état par le biais de leurs organismes (DREAL, DDT) procèdent aux vérifications d'usage durant toute la période de construction des parcs.
- Le rétablissement immédiat du code de santé publique en revenant à la limite de 30 dBA la nuit, pour les riverains d'éoliennes et cela pour tous les parcs.
- Qu'un suivi par des experts indépendants, et certifiés, soit obligatoire (AFNOR) organisme non à la solde des promoteurs ou de l'état.
- Qu'un contrôle de la fiabilité financière des promoteurs soit obligatoire et mise en place par l'état.

